

N° 146. — *ARRÊTÉ* du 30 mai 1876 nommant les membres du comité central d'agriculture et de commerce.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'article 7 de l'arrêté en date du 26 mai courant portant réorganisation du comité central et des sous-comités d'agriculture et de commerce dans la colonie ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Art. 1^{er}. Sont nommés membres du comité central d'agriculture et de commerce, à Papeete :

MM. BONET, lieutenant de vaisseau ;
BONNET, médecin, officier de l'état civil ;
CARDELLA, pharmacien civil ;
LAGARDE, gérant des caisses indigènes ;
LABARRAGUE, propriétaire et négociant ;
LANGOMAZINO, propriétaire et défenseur près les tribunaux ;
PATER, habitant, propriétaire ;
SIGNORET, pharmacien de la marine ;
SOUVY aîné, chef de l'imprimerie du gouvernement ;

AFAITAATA A TEMAHEUATEA, propriétaire indigène à Paea ;
MAHEANUU A MAI, propriétaire indigène ;
POROI, entrepreneur indigène.

Art. 2. Les membres dénommés ci-dessus se réuniront le jeudi 8 juin, à huit heures du matin, dans la salle de l'état civil, pour procéder à la nomination du président, du vice-président et du secrétaire qui doivent composer le bureau du comité.

La délibération faisant connaître le résultat de ces élections sera transmise à l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Art. 3. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 30 mai 1876.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.